



Retrouvez-nous sur [www.lanrivoare.fr](http://www.lanrivoare.fr)

## Agenda

- 6 juin** : Familles Rurales, loto, salle de la Forge à 19h30
- 6 juin** : SCL, journée nationale des débutants, stade Jean Le Ven, à 11 h
- 27 juin** : APE, kermesse, dans la cour de l'école, à partir de 14h
- 28 juin** : Comité des Fêtes, interquartiers, au stade Jean Le Ven, à partir de 11h
- 29 juin** : Club des Chataîgniers, atelier mémoire, salle Ti Kreiz, de 14h à 16h

Horaires d'ouverture  
de la Mairie

Lundi : 9h - 12h / 13h30 - 17h  
Mardi : 9h - 12h  
Mercredi : 9h - 12h / 13h30 - 17h  
Jeudi : 9h - 12h  
Vendredi : 9h - 12h / 13h30  
Samedi : 06/06 et 20/06 - 9h - 12h

## Etat civil

### DÉCÈS



MARCQ Frédéric, Julien, décédé le 6 mai  
CADALEN François, Joseph, décédé le 7 mai

## Urbanisme

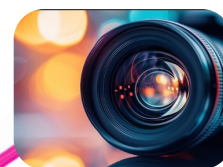
### DEMANDES D'URBANISME

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les déclarations d'urbanisme ne figureront plus dans le bulletin pour protéger les données personnelles des citoyens, ces documents contenant des

informations sensibles. Néanmoins : l'enregistrement des dépôts et décisions des autorisations d'urbanisme sont à votre disposition dans le sas de la mairie.



### Focus sur



**La déclaration préalable de travaux** est une autorisation administrative obligatoire pour les projets de petite ou moyenne envergure qui modifient l'aspect extérieur ou la surface d'un bâtiment sans nécessiter de permis de construire.

#### Travaux concernés :

La DP s'applique aux projets créant **entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> de surface de plancher ou d'emprise au sol**, ou **jusqu'à 40 m<sup>2</sup> en zone urbaine couverte par un PLU**. Elle concerne également **toute modification de l'aspect extérieur** d'un bâtiment, comme le ravalement de façade, le remplacement de fenêtres, le changement de volets ou de toiture, la pose de panneaux solaires, ou la construction d'un abri de jardin, d'une petite extension ou d'une piscine de moins de 100 m.

Pour plus d'informations,  
scannez le QR code



# Vie municipale

## SECURITE ROUTIERE

### Lanrivoaré. Un marquage routier dynamique pour sécuriser les abords de l'école

Depuis les vacances de Pâques, des travaux de marquage routier dynamique ont été engagés aux abords de l'école. L'objectif est de renforcer la sécurité des déplacements dans ce secteur sensible, en apportant une signalisation claire et adaptée à la présence des piétons, en particulier des enfants.



### Moins de vitesse, plus de sécurité : les nouveaux aménagements du bourg

Depuis ce début d'année, le centre bourg est aménagé en zone de rencontre, un dispositif dans lequel les piétons sont prioritaires et les véhicules motorisés doivent circuler à vitesse très réduite, limitée à 20 km/h. Cette configuration vise à apaiser la circulation et à créer un espace où la cohabitation entre tous les usagers reste plus sûre et plus lisible.



**JE RESPECTE  
LES  
LIMITATIONS  
DE VITESSE !**

Je respecte la vitesse **partout** au bourg, dans les quartiers ,sur la départementale !  
Je respecte la signalisation routière !  
Chaque jour, des excès de vitesse irrespectueux sont observés dans la commune.  
Rappel : une rue n'est pas une piste de course !"

**J'AIME  
LANRIVOARÉ  
ET SES  
HABITANTS !**

# Vie municipale

## CIVISME

### Trop d'incivilités à Lanrivoaré !

Depuis quelque temps, des incivilités répétées ternissent notre cadre de vie : dégradations dans les toilettes publiques (désormais fermées), pelouse transformée en circuit de cross entre la salle Malraux et Ti Kreiz, intrusions et dégâts matériels dans les salles et sur le terrain de foot. Sans oublier les nuisances nocturnes causées par des plaisantins sonnant aux portes des habitants.

**Le civisme et le respect du bien public et des citoyens sont essentiels pour garantir une qualité de vie agréable dans notre commune.**

## AIDE AUX VOYAGES

### Soutien financier pour les voyages scolaires

La commune de Lanrivoaré, via une subvention, soutient les élèves de primaire, de collège et de lycée en leur accordant une aide individuelle de 25 € pour leur voyage scolaire.

Pour bénéficier de cette aide, le séjour doit avoir une durée minimum de deux jours.

Nous aimons notre commune et le bien vivre à Lanrivoaré !

Nous devons évoluer dans un environnement agréable !

Ces actes de vandalisme et de dégradations impactent directement les finances de la commune et, par conséquent, celles des Lanrivoaréens. C'est pourquoi nous faisons appel à la responsabilité de chacun.



Il convient de fournir une attestation de l'établissement scolaire, un justificatif de domicile et un relevé d'identité bancaire (RIB).

La demande est à envoyer en mairie ou par mail à [info@lanrivoare.fr](mailto:info@lanrivoare.fr)

## BIBLIOTHEQUE



### La bibliothèque conservera les horaires actuels tout l'été :

- le mardi de 16h30 à 18h00
- le mercredi de 10h30 à 12h00
- le vendredi de 17h30 à 19h00
- et le dimanche de 10h30 à 12h00.



### Le restaurant scolaire en chiffres et en saveurs : les résultats du jeu-concours !

Vous l'attendiez depuis le mois dernier... Voici les réponses du jeu-concours sur le nouveau restaurant scolaire !

#### 1. Fréquentation du restaurant scolaire

Question : en moyenne, combien d'enfants étaient présents à la cantine chaque jour depuis l'ouverture du nouveau restaurant ?

Réponse : Entre 100 et 110

#### 2. Évolution des effectifs

Question : vrai ou faux ?

• **A** – Cette année scolaire, il y a plus d'enfants inscrits à l'école qu'en 2024-2025.

Réponse : faux (149 en septembre 2024 contre 137 en septembre 2025)

• **B** – Il y a plus d'enfants qui fréquentent le restaurant scolaire cette année qu'en 2024-2025.

Réponse : vrai (102 en moyenne en 2024-2025 contre 104 depuis l'ouverture du nouveau restaurant)

#### 3. Qualité des repas

Question : selon les enfants, on mange mieux dans le nouveau restaurant scolaire que dans l'ancien. (Indice : Le prestataire de restauration est le même que l'an dernier.)

Réponse : vrai (même prestataire, mais un environnement plus agréable !)



#### 4. Focus sur les déchets

Question :

• **A** – Le tri des déchets est obligatoire au restaurant scolaire.

Réponse : vrai (Les enfants trient eux-mêmes leurs déchets avec 3 poubelles : biodéchets, emballages, autres.)

• **B** – Les enfants mettent moins de déchets à la poubelle que les années précédentes.

Réponse : vrai (ils jettent 16 % des quantités servies contre 19 % l'an dernier.)

• **C** – En moyenne, quelle quantité de déchets un enfant jette-t-il à la poubelle chaque jour ?

Réponse : moins de 60 grammes (55 g en moyenne, contre une moyenne nationale de 106 à 125 g en restauration scolaire !)

#### 5. L'avis des usagers

Question : selon vous, quel est le principal changement dans le nouveau restaurant scolaire ? (Plusieurs réponses possibles !)

Réponse : tout est vrai !

- l'espace est plus grand et plus lumineux.
- le service est plus rapide.
- l'ambiance générale s'est améliorée.

Félicitations à nos gagnants !

Malheureusement, peu de participants cette fois, mais nous avons tout de même deux heureux gagnants :

**Karine G. et Roger S. !**

L'objectif de ce jeu-concours était de créer du lien intergénérationnel en offrant à chacun la possibilité de venir partager un repas avec les enfants de l'école à des moments choisis.

Nous relancerons l'expérience très bientôt ! Restez attentifs : le prochain jeu-concours arrive, avec de nouvelles surprises pour renforcer les échanges entre générations.



## COMITE DES FETES

### Interquartier 2026

Les interquartiers sont de retour le **dimanche 28 Juin** au stade Jean Le Ven.

Cette journée conviviale ouverte à tous, rassemblent petits et grands, autour de jeux festifs, précédés d'un défilé de chars sur un thème choisi par chaque équipe des trois quartiers : vert Kermadec, jaune Toulquer et rouge Lanvenec.

Nouveaux habitants sur Lanrivoaré, c'est l'occasion idéale pour rencontrer vos voisins et vous intégrer dans la commune !!

Venez supporter votre quartier et relever des défis avec vos voisins !!!

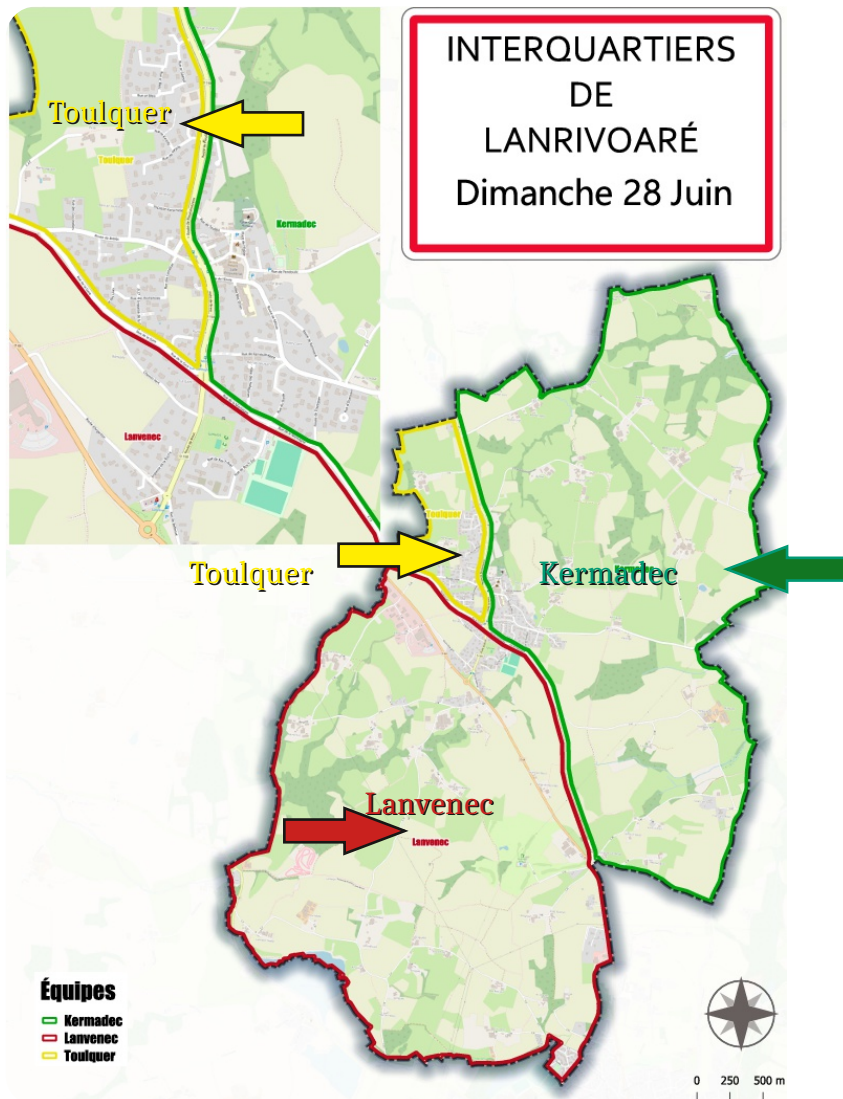
Des groupes WhatsApp/Messenger ont été créés pour chaque quartier :

- Kermadec : Caroline Cloastre
- Toulquer : Natacha Marié
- Lanvenec : Laetitia Delvaux

N'hésitez pas à contacter la personne représentant votre quartier si vous souhaitez participer !

Vous pouvez également contacter le messenger du Comité des fêtes de Lanrivoaré.

On vous attend nombreux !



scannez le QRcode pour accéder à la page facebook

## CLUB DES CHATAIGNIERS

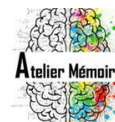
**Vendredi 5 juin** : Landunvez - marche cantonale Mouez Ar Mor. Le rendez-vous est prévu à 13h30 salle le Triskell pour les marcheurs (et les adhérents qui souhaitent rester en salle). Les circuits sont de : 3, 6 et 9 kms. Retour pour 16h pour le goûter. Coût 3 € à régler sur place.

**Mardi 16 juin** : Tréouergat – concours de dominos et de pétanque.



**Mardi 23 juin** : Lesneven - journée départementale de la détente et de l'amitié de Générations Mouvement 29 - repas sur place sur réservation au prix de 16,50 € + 4 € visite de Lesneven le matin en bus ou 4 € visite de Ménéham AM en bus (inscriptions obligatoires) – inscription en urgence auprès de Yvette : 06.86.41.80.72 – email : yvette.boisserand@orange.fr sans inscription particulière : buvette et crêperie sur place.

**Lundi 29 juin** : atelier mémoire, salle Ti Kreiz, de 14h à 16h.



**Mardi 30 juin** : Plourin – concours de dominos et de pétanque.

Annule et remplace l'article paru sur le keleier du mois de mai

Les Vacances approchent !!!

Voici les séjours que nous vous proposons :

**Direction LES VOSGES** du 19 au 26 juillet 2026

hébergement en auberge de jeunesse

Pour les 11-15 ans

Envie de bouger et découvrir une nouvelle région ? Un programme rythmé avec des randonnées en montagne, des baignades dans les lacs, de l'escalade, une journée à la vallée des singes et des aigles, une journée à Strasbourg, à Colmar et une journée à Europaparc ...

Une semaine de vacances sous le signe de la bonne humeur.

**Direction la BASE DE LOISIRS THOISSEY (01)**

du 20 au 24 juillet 2026 - transport en train

pour les 12-15 ans (futur 4ème-3ème-2nd)

Camping en gestion libre - 4 places

Tu veux du fun, du sport et rencontrer des jeunes de toute la France ? Nuit sous les étoiles, baignade, wakeboard et veillées. Le séjour où chaque jour est une aventure ! L'été dont tu rêvais : nuits sous les étoiles, visites, sports et fous rires garantis...

Les inscriptions se font en ligne via votre espace famille

INOE ou par mail à l'adresse suivante :

[milizac.guipronvel.alsh@leolagrange.org](mailto:milizac.guipronvel.alsh@leolagrange.org)



**Direction PARIS** du 28 au 30 juillet 2026

pour les 11-16 ans - hébergement en hôtel

transport en train

Tu profiteras d'une journée magique dans le parc Disney pour faire le plein d'attractions et de sensations ! Nous partirons aussi à la découverte de Paris et de ses célèbres monuments. Et pour vivre la ville comme de vrais explorateurs, tu voyageras en train, en métro et en bus.

Une aventure fun et pleine de découvertes t'attend

**Direction TROUZILIT** du 10 au 12 août 2026

Pour les 11-16 ans - transport en mini-bus

Passionné(e) d'équitation ? Ce séjour, en gîte en gestion libre, est fait pour toi ! Chaque jour, tu enfourcheras ton cheval pour de supers moments. Entre deux séances, place à la détente avec des balades et des baignades à la piscine. Et pour finir le séjour en beauté, tout le monde se retrouvera autour d'un bon repas à la crêperie... de quoi repartir avec des souvenirs plein la tête !

Restez connectés !!!

**ESPACE JEUNES Léo Lagrange Animation**

Rue de Pendoulic

Téléphone : 06.08.35.59.50 / 07 85 02 62 49

e-mail : [lanrivoare.jeunesse@leolagrange.org](mailto:lanrivoare.jeunesse@leolagrange.org)

Sur Facebook : Maison de l'enfance Léo Lagrange Ouest

Milizac Guipronvel

Sur Instagram : [espaces\\_jeunes\\_mgl](https://www.instagram.com/espaces_jeunes_mgl)

### Les aides sont déduites des tarifs

Tranches QF	Séjours Paris	Séjour Trouzilit	Hub sous les étoiles * Raid Aventure	Séjour 8 Direction les Vosges
Nbre de J	3	3	5	8
0-700	125 €	70 €	120 €	200 €
701-1200	145 €	80 €	130 €	240 €
1201-1500	165 €	90 €	140 €	290 €
1501-1700	185 €	110 €	160 €	340 €
1701-2000	205 €	120 €	180 €	400 €
Sup à 2001	225 €	130 €	200 €	450 €

## FAMILLES RURALES

### Super loto

Toute l'équipe de bénévoles de l'Association Familles Rurales Lanrivoaré est heureuse de vous annoncer son grand loto, qui aura lieu le samedi 6 juin 2026 !

Un moment convivial et festif, ouvert à tous, avec de nombreux lots à gagner et une belle soirée en perspective.

Ce rendez-vous est aussi une source de financement essentielle pour notre association. Les bénéfices nous permettent de rémunérer nos professeurs, de faire vivre nos activités tout au long de l'année et de continuer à proposer des tarifs accessibles au plus grand nombre.



À cette occasion, un appel à bénévoles vient d'être lancé afin de nous aider dans l'organisation et le bon déroulement de l'événement. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues, même pour quelques heures seulement !

L'inscription est **obligatoire** par SMS au 06 11 83 86 92. Ouverture des portes à 16h. Le loto débutera à 19h30. Buvette et restauration à disposition.

Nous espérons vous y retrouver nombreux !

## CLUB DE GYM

Les cours de gym seront assurés jusqu'au vendredi 19 juin 2026. La saison prochaine débutera le lundi 7 septembre 2026.

Voici les cours proposés par le club :

**Gym forme** : le lundi de 9h30 à 10h30

**Yoga (HATHA)** : le mercredi de 18h30 à 20h

**Fitness, renforcement musculaire, cardio** : le jeudi de 20h à 21h

**Pilates et stretching** : le vendredi de 17h45 à 18h45

Nous serons présents au forum des associations en septembre prochain et pour plus de renseignements, vous pouvez nous contacter au 06 33 79 76 85

ou par mail à l'adresse suivante :

[clubdegymlanrivoare@gmail.com](mailto:clubdegymlanrivoare@gmail.com)

Pour découvrir nos activités, durant tout le mois de juin, vous pouvez assister aux différents cours proposés, n'hésitez pas à venir.

## SPORTING CLUB DE LANRIVOARÉ

### Journée nationale des débutants

Le sporting club organise avec le district du finistère, le 06 juin, la journée nationale des débutants pour les catégories U8 et U9 avec 200 à 250 enfants des clubs du pays d'iroise.

Le début du rassemblement est prévu à 11h au stade Jean Le Ven.

Une buvette ainsi qu'un service de restauration seront proposés sur place.

### Séances d'essai

Des séances d'essai sont ouvertes en vue de la saison prochaine :

• pour les enfants nés entre 2021 et 2018 : contacter Thibault QUEMENEUR au 06 42 67 00 17

• pour les adultes (hommes et femmes) nés à partir de 2009 : contacter Mathieu RAGUENES au 06 23 94 24 78



Quelques photos du tournoi des féminines le 8 mai



# Vie Associative

## APE

### Kermesse

L'APE vous donne rendez-vous le samedi 27 juin à partir de 14h dans la cour pour la kermesse de l'école !

Au programme : jeux, animations et moments conviviaux pour petits et grands !

Pour préparer nos stands, nous recherchons des doudous et jouets en état neuf ou très bon état.

Merci d'avance pour votre générosité et votre participation !

**Des bacs à journaux** sont à votre disposition derrière le portail bleu, à gauche de l'école. Déposez vos journaux, magazines et papiers (sans plastique ni carton).

La société Cellaouate les récupère pour en faire de l'isolant.

Une bonne action pour la planète qui permet à l'APE de récupérer des fonds.



# Vie sociale

### Présentation du CLIC

Vous avez besoin de renseignements pour vous (+60ans) ou un proche, qu'il s'agisse de services de soutien ou d'un dossier à remplir, le CLIC vous propose un accompagnement individualisé, à domicile ou dans ses bureaux situés dans la zone d'activités de Kerdrioual.

Pour prendre rendez-vous : **02 98 84 94 86**.



## Infos pratiques

### NOUVELLE ENTREPRISE A LANRIVOARÉ

### Bienvenue à la nouvelle entreprise So Collab

So Collab est une entreprise indépendante spécialisée dans la gestion administrative et la communication. Elle accompagne les agriculteurs, artisans, commerçants, TPE, PME ainsi que les associations souhaitant déléguer leur gestion administrative, qu'elle soit quotidienne ou ponctuelle, et valoriser leur communication.

So Collab intervient pour optimiser l'organisation administrative, structurer et fluidifier la gestion, définir et mettre en œuvre une stratégie de communication, et peut également organiser et coordonner des événements.

Contact : [www.socollab.fr](http://www.socollab.fr) - 06 85 47 83 50 - [socollab29@gmail.com](mailto:socollab29@gmail.com)

Instagram & Facebook : So-Collab



# Informations Communautaires

## INFOS SIEGE COMMUNAUTAIRE

Fermeture exceptionnelle de la Communauté de communes et de la Maison de l'emploi le jeudi 11 juin après-midi.

## PETITE ENFANCE

### Réunions d'information sur le calcul des congés payés de votre assistant maternel

Que vous soyez parent-employeur ou assistant maternel, le Relais Petite Enfance du Pays d'Iroise vous accompagne pour cette étape dont l'échéance approche. Les animatrices sont à votre écoute par téléphone ou en rendez-vous individuel (coordonnées sur pays-iroise.bzh), et proposent des réunions collectives d'1h30 à Saint Renan (amphithéâtre Kerzouar), samedi 13/06 à 10h, jeudi 18/06 et mardi 23/06 à 18h30.

Sur inscription au 02.98.84.94.86  
ou [adeline.lhour@ccpi.bzh](mailto:adeline.lhour@ccpi.bzh).

## SANTÉ

### Consultations gratuites de tabacologie

Vous souhaitez arrêter ou diminuer votre consommation de tabac ? Bénéficiez de consultations de tabacologie :

- le 1er vendredi du mois, 9h-12h au Conquet (salle des Renards) et 13h30-16h30 à Ploudalmézeau (salle Clés des champs, place au blé). Prise de rendez-vous : 02 98 84 94 86 / [social@ccpi.bzh](mailto:social@ccpi.bzh)
- le dernier jeudi du mois à l'hôpital Le Jeune de Saint Renan. Prise de rendez-vous : 02 98 32 33 15 Infos sur [pays-iroise.bzh](http://pays-iroise.bzh) et soutien sur [tabac-info-service.fr](http://tabac-info-service.fr) , groupes Facebook Les bretons #MoisSansTabac.



## JARDIN AU NATUREL

### Atelier « Imaginer et concevoir son jardin »

17/06 : atelier en salle animé par la Maison de l'Agriculture Biologique, Lanrivoaré, 14h-16h. Penser son jardin pour optimiser les espaces et la gestion de l'eau, favoriser la biodiversité, intégrer des concepts de permaculture. Gratuit, sur inscription à [preventiondechets@ccpi.bzh](mailto:preventiondechets@ccpi.bzh) ou au 02 98 32 37 83.



## COMPOSTAGE

### Compostage : adieu odeurs et moucheron !

L'arrivée de l'été favorise le retour des odeurs et des moucheron dans les composteurs. Pour les éviter, mélangez chaque apport de déchets avec les matières en décomposition et recouvrez-les d'une couche de 5 à 6 cm de structurant (feuilles mortes, copeaux de bois, broyat, carton broyés).

## MAISON DE L'EMPLOI

18/06 : permanence RAIL Emploi Services, accompagnement vers l'emploi, chantier d'insertion espaces verts, missions auprès des particuliers, collectivités, entreprises, 13h30-17, sans RDV. Toutes les offres d'emploi sur <https://www.facebook.com/EconomieEtEmploi.PaysIroiseCommunaute> et [pays-iroise.bzh](http://pays-iroise.bzh).

Infos : [maison.emploi@ccpi.bzh](mailto:maison.emploi@ccpi.bzh) / 02 98 32 47 80.

- Directeur de la publication : Le Maire
- Keleier en ligne : [www.lanrivoare.fr](http://www.lanrivoare.fr)
- Edition : 681 exemplaires
- Impression : en mairie

Parution le jeudi 25 juin 2026

Articles à déposer avant le lundi 15 Juin

par mail à [info@lanrivoare.fr](mailto:info@lanrivoare.fr)

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2026

Extrait du procès-verbal



Le vingt-sept avril deux mil vingt-six, à vingt heures, en la salle « André Malraux » de la Maison de la Culture et des Loisirs se sont réunis les membres du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Joseph RAGUÉNÈS ;

Etaients présents : Joseph RAGUENES, Céline BOENNEC-KEREBEL, Tanguy LE GOFF, Elisabeth LE GALL, Thierry ROLLAND, Nelly AZIRIA-PERROT, Jean-Luc KERGLONOU, Marie-Eve CORBEL, Thierry BILCOT, Karine GAUDISIABOIS, Frank DELVAUX, Pauline LE GOFF, Isabelle LAMOUR, Marc JEZEQUEL, Guylaine MARZIN, Julien SIMONNET, Raymonde MINGANT et Maxime TALARMAIN.

Etaients absents excusés :

Nicolas FRAVAL pouvoir donné à Pauline LE GOFF

Secrétaire de séance : Madame Marie-Eve CORBEL

Les délibérations sont disponibles sur le site internet de la commune. N'hésitez pas à vous y rendre en scannant le QR Code.



\*\*\*\*\*

### - Déclaration(s) d'Intention d'Aliéner (D.I.A.)

Section et numéro cadastral	Superficie	Adresse	Décision
AA 0096	619 m <sup>2</sup>	21 route de Ploudalmézeau	non-préemption

\*\*\*\*\*

### - Décisions du Maire

Sans objet

\*\*\*\*\*

### - Contrats et conventions

\* Accord-cadre de travaux n°LRA25-01 Entretien de la voirie sur les années 2026 à 2029

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 21 MARS 2026

Un procès-verbal de réunion de l'instance délibérante est établi après chaque réunion et est soumis à l'approbation de l'instance lors de la réunion suivante. Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 21 mars 2026 a été approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés.

## AUTORISATION DE VOTER AU SCRUTIN PUBLIC POUR LES DIFFERENTES NOMINATIONS

M. le Maire propose aux conseillers, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de voter à main levée pour les délibérations relatives à la composition des commissions ainsi que celles concernant la désignation des délégués auprès des syndicats intercommunaux et des EPCI.

➔ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») le principe du vote à main levée pour les différentes nominations.

## COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Monsieur le Maire propose de constituer les commissions municipales suivantes :

<b>COMMISSION FINANCES</b>	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	
	Joseph RAGUÉNÈS	Marc JEZÉQUEL
	Céline BOENNEC-KEREBEL	Julien SIMONNET
	Tanguy LE GOFF	Pauline LE GOFF
	Elisabeth LE GALL	Marie-Eve CORBEL
	Thierry ROLLAND	Nelly AZIRIA-PERROT
	Jean-Luc KERGLONOU	Maxime TALARMAIN

<b>COMMISSION, PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES</b>	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	
	Joseph RAGUÉNÈS	Isabelle LAMOUR
	Céline BOENNEC-KEREBEL	Raymonde MINGANT
	Tanguy LE GOFF	Frank DELVAUX
	Elisabeth LE GALL	Nicolas FRAVAL
Guylaine MARZIN	Pauline LE GOFF	

<b>COMMISSION TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT</b>	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	
	Joseph RAGUÉNÈS	Nicolas FRAVAL
	Céline BOENNEC-KEREBEL	Thierry BILCOT
	Tanguy LE GOFF	Marie-Eve CORBEL
	Jean-Luc KERGLONOU	Nelly AZIRIA-PERROT
	Julien SIMONNET	Maxime TALARMAIN

<b>COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, PLANNING DES SALES</b>	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	
	Joseph RAGUÉNÈS	Frank DELVAUX
	Elisabeth LE GALL	Nicolas FRAVAL
	Thierry ROLLAND	Pauline LE GOFF
	Guylaine MARZIN	Thierry BILCOT
Isabelle LAMOUR	Nelly AZIRIA-PERROT	

<b>COMMISSION COMMUNICATION</b>	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	
	Joseph RAGUÉNÈS	Raymonde MINGANT
	Céline BOENNEC-KEREBEL	Julien SIMONNET
	Elisabeth LE GALL	Karine GAUDISIABOIS
Thierry ROLLAND	Marie-Eve CORBEL	

<b>COMMISSION URBANISME</b>	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	
	Joseph RAGUÉNÈS	Julien SIMONNET
	Céline BOENNEC-KEREBEL	Frank DELVAUX
	Tanguy LE GOFF	Karine GAUDISIABOIS
	Elisabeth LE GALL	Nicolas FRAVAL
	Thierry ROLLAND	Pauline LE GOFF
	Jean-Luc KERGLONOU	Thierry BILCOT
	Guylaine MARZIN	Marie-Eve CORBEL
	Isabelle LAMOUR	Nelly AZIRIA-PERROT
	Raymonde MINGANT	Maxime TALARMAIN
	Marc JEZÉQUEL	-

<b>COMMISSION RESTAURATION SCOLAIRE (CONSULTATIVE)</b>	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
	Joseph RAGUÉNÈS	Elisabeth LE GALL
	Céline BOENNEC-KEREBEL	Nicolas FRAVAL
	Raymonde MINGANT	-
	Pauline LE GOFF	-

→ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») la composition des commissions et nomme des membres aux différentes commission.

### CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Les marchés en procédure formalisée doivent obligatoirement passer devant la Commission d'appel d'offres (CAO) qui choisit l'attributaire. Les membres sont élus selon les modalités de l'Article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales : - Commune de moins de 3 500 habitants : le Maire, en tant que président, et trois membres du Conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

A la suite des élections municipales, il convient donc de désigner les membres de la CAO, et ce, pour la durée du mandat : trois membres titulaires et trois membres suppléants.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») :
- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
  - ACCEPTE la création et la désignation des membres de la commission d'appel d'offre comme suit :

<b>COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>	<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
	Céline BOENNEC-KEREBEL	Thierry ROLLAND
	Tanguy LE GOFF	Jean-Luc KERGLONOU
	Elisabeth LE GALL	Marc JÉZÉQUEL

### CRÉATION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Monsieur Le Maire indique que les modalités de composition et d'élection de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) sont prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et sont identiques à celles applicables à la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Ainsi dans une commune de moins de trois-mille-cinq-cents habitants, les CDSP sont composées du Maire, Président, et de trois membres du Conseil municipal élus par le Conseil. Il est également prévu l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires, soit trois suppléants.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales
- ACCEPTE la création et la désignation des membres de la commission de délégation de service public, se composant ainsi :

COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
	Céline BOENNEC-KEREBEL	Thierry ROLLAND
	Tanguy LE GOFF	Jean-Luc KERGLONOU
	Elisabeth LE GALL	Marc JÉZÉQUEL

### ELECTION DES REPRESENTANTS AU SDEF

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF), établissement public chargé de la distribution d'énergie et de la transition énergétique, a étendu ses missions (gaz, éclairage public, réseaux de chaleur, etc.). En tant que membre, la commune doit désigner deux délégués titulaires et deux suppléants pour siéger au collège électoral Abers/Iroise, instance clé de représentation des collectivités. Ces élus participeront à l'élection des 10 délégués départementaux le 4 mai 2026, puis à celle du Président et des Vice-présidents le 22 mai 2026. Leur rôle sera essentiel pour porter les enjeux locaux au sein du SDEF.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VALIDE la nomination des délégués auprès du SDEF suivants :

Représentants SDEF	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
	Joseph RAGUÉNÈS	Marc JÉZÉQUEL
	Tanguy LE GOFF	Nicolas FRAVAL

### ELECTION DU CORRESPONDANT DEFENSE

La circulaire du 26 octobre 2001 a instauré un réseau de correspondants défense dans chaque commune, chargés de sensibiliser les citoyens aux enjeux de défense (esprit de défense, devoir de mémoire, parcours citoyen, solidarité) et de servir d'interlocuteurs privilégiés entre les autorités civiles, militaires et la population.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales
- DE NOMMER Monsieur Marc JÉZÉQUEL en tant que correspondant défense pour la commune de Lanrivouré.

Cette nomination s'inscrit dans la politique de l'État visant à renforcer les liens entre les forces armées, les élus et les citoyens.

### ELECTION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL BREST PONANT IROISE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les statuts du Syndicat Intercommunal Vélodrome Brest Ponant Iroise prévoient la représentation des communes membres au sein du comité syndical.

Il s'agit pour le Conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant. Suite au renouvellement municipal, il convient de procéder à ces désignations.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales
- DESIGNER les représentants titulaire et suppléant de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal Vélodrome Brest Ponant Iroise suivants :
  - Membre titulaire : Thierry ROLLAND
  - Membre suppléant : Jean-Luc KERGLONOU

## ELECTION DES REPRESENTANTS DU SYNDICAT DU BAS LEON

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de désigner les représentants de la Commune au Syndicat Mixte des Eaux du Bas Léon. La Commune de Lanrivoaré sera représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant. Ces élus siégeront au sein du comité syndical du syndicat mixte.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- DESIGNER les représentants titulaire et suppléant de la Commune au sein du Syndicat Mixte des Eaux du Bas Léon suivants :
  - Membre titulaire : Marc JÉZÉQUEL
  - Membre suppléant : Jean-Luc KERGLONOU

## DESIGNATION DU REFERENT SECURITE ROUTIERE

Monsieur le Maire indique que l'État incite les collectivités territoriales à nommer un élu correspondant sécurité routière dans chaque collectivité (conseil régional, conseil général, commune ou groupement de communes). Celui-ci est le relais privilégié entre les services de l'État et les autres acteurs locaux et veille à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière de même qu'à sa prise en charge dans les différents champs de compétence de sa collectivité.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient donc de désigner un nouveau référent.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (18 voix « Pour », 1 « Abstention » de Jean-Luc Kerglonou) :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- DESIGNER Monsieur Jean-Luc KERGLONOU comme référent sécurité routière.

## DESIGNATION DU REFERENT ENER'GENCE

Monsieur le Maire présente Ener'gence, l'agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Brest, qui accompagne les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations énergétiques depuis 1998 via le Conseil en Énergie Partagé (CEP). Ce dispositif, initié par l'ADEME, mutualise les compétences de conseillers en énergie pour optimiser le suivi des consommations et la stratégie énergétique du patrimoine communal.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- DESIGNER un référent titulaire, Monsieur Tanguy LE GOFF, et une référente suppléante, Madame Céline BOENNEC-KEREBEL en tant que référents « Responsable énergie ».

## DESIGNATION DU REFERENT ENEDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'ENEDIS visant à désigner un correspondant tempête dans chaque commune du Finistère, afin de renforcer la coordination lors d'événements climatiques majeurs (comme la tempête Ciaran). Ce référent aura pour missions :

- ✓ Recenser les dégâts et signaler les situations critiques ;
- ✓ Contacter le Centre d'Appels Dépannage (CAD) d'ENEDIS ;
- ✓ Relayer les informations entre ENEDIS, les services communaux (voirie) et la population (consignes de sécurité, avancée des travaux) ;
- ✓ Faciliter l'accès aux ouvrages à réparer en lien avec les équipes d'intervention.

Cette désignation s'inscrit dans une démarche de coopération renforcée, sans remettre en cause la responsabilité exclusive d'ENEDIS dans la gestion du réseau électrique.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») :

- DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- DESIGNER Monsieur Tanguy LE GOFF comme référent tempête auprès d'ENEDIS

## ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES (CCAS)

Conformément aux articles R. 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Conseil Municipal doit élire six membres pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS). Cette élection se déroule selon un scrutin de liste proportionnel au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Les sièges sont attribués en fonction du quotient électoral (nombre total de suffrages exprimés divisé par le nombre de sièges à pourvoir), puis des restes les plus élevés pour les sièges restants. En cas d'égalité, le siège revient à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de voix, ou au candidat le plus âgé si l'égalité persiste.

Liste proposée par Monsieur le Maire (qui, en sa qualité de président de droit, ne figure pas sur la liste) : Elisabeth LE GALL, Guylaine MARZIN, Raymonde MINGANT, Isabelle LAMOUR, Marc JÉZÉQUEL et Karine GAUDISIABOIS

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») :

- **FIXE** à douze membres outre le président, la composition du Conseil d'administration du CCAS, répartis comme suit : six membres élus par le Conseil municipal en son sein et six membres nommés par le Maire dans les conditions prévues par le Code de l'action sociale et des familles.
- **VALIDE** la liste présentée par Monsieur Le Maire pour l'élection de ses représentants au Conseil d'administration.
- **ACTE** que les membres nommés par le Maire feront l'objet d'un arrêté municipal conformément aux textes en vigueur.

## COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

La commune de Lanrivoaré doit constituer sa Commission Communale des Impôts Directs (CCID), conformément à l'article 1650 du Code général des impôts. Composée de 6 titulaires et 6 suppléants pour les communes de moins de 2 000 habitants, cette instance est présidée par le Maire et joue un rôle essentiel dans l'évaluation des bases d'imposition et l'examen des réclamations fiscales. Les membres, nommés par les services fiscaux sur proposition du Conseil Municipal, doivent être inscrits aux rôles des impôts locaux, posséder une bonne connaissance du territoire et inclure au moins un membre domicilié hors de la commune. Le Conseil Municipal est invité à établir une liste de 24 noms pour permettre cette désignation.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») propose la liste ci-après pour composer la commission communale des impôts directs (CCID) : Joseph RAGUÉNÈS, Céline BOENNEC-KEREBEL, Tanguy LE GOFF, Elisabeth LE GALL, Thierry ROLLAND, Jean-Luc KERGLONOU, Marc JEZEQUEL, Julien SIMONNET, Pauline LE GOFF, Marie-Eve CORBEL, Nelly AZIRIA-PERROT, Maxime TALARMAN, Guylaine MARZIN, Raymonde MINGANT, Isabelle LAMOUR, Frank DELVAUX, Karine GAUDISIABOIS, Nicolas FRAVAL, Thierry BILCOT, Gaëlle L'HOSTIS, Joëlle QUÉMÉNEUR, Alain ABARNOU, Freddy HALL, Yvette BOISSERAND.

## COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le Maire est compétent pour les inscriptions et radiations sur les listes électorales, sous le contrôle *a posteriori* d'une commission de contrôle. Cette instance, nommée par arrêté préfectoral après chaque renouvellement du Conseil Municipal (art. R 7 du code électoral), examine les recours administratifs et vérifie la régularité de la liste électorale.

Composition (art. L 19 du code électoral) :

- Dans les communes où une seule liste a obtenu des sièges, elle comprend :
  - 1 conseiller municipal (volontaire, pris dans l'ordre du tableau, ou à défaut le plus jeune) ;
  - 1 délégué de l'administration (désigné par le Préfet) ;
  - 1 délégué du président du tribunal judiciaire.

Exclusions : Le Maire, les adjoints et conseillers municipaux délégués en matière d'inscriptions électorales ne peuvent siéger.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») :

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour cette désignation conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **DÉSIGNE** Monsieur Jean-Luc KERGLONOU en tant que titulaire de la Commission de contrôle des listes électorales (CCLE).
- **DÉSIGNE** Madame Guylaine MARZIN en tant que suppléante de la Commission de contrôle des listes électorales (CCLE).

## **Concernant le sujet « Elections sénatoriales : élection des délégués et des suppléants » figurant à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal**

M. Le Maire rappelle que le scrutin sénatorial est fixé au vendredi 5 juin 2026 pour l'ensemble des communes. Dans ce contexte, ce sujet prévu à l'ordre du jour de cette séance doit être ajourné, car son adoption ne peut intervenir ni avant ni après cette date.

Il précise que :

- La préfecture transmettra prochainement une note détaillant les modalités d'organisation du vote.
- Un conseil municipal dédié sera convoqué le 5 juin 2026, avec application des règles de quorum.
- Ce point est donc reporté à l'ordre du jour de cette séance.

### **SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS POUR L'EXERCICE 2026**

Dans le cadre du budget primitif de l'exercice 2026, il est proposé une subvention en début d'exercice d'un montant de vingt-trois mille huit cents euros (23 800 €) au Centre Communal d'Action Sociale.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») :

- AUTORISE le versement d'une subvention en début d'exercice d'un montant de vingt-trois mille huit cents euros (23 800 €) au Centre Communal d'Action Sociale de la commune sur l'exercice 2026.
- DIT que les crédits nécessaires au versement de cette subvention seront inscrits au budget communal.
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **ENER'GENCE – AGENCE ÉNERGIE – CLIMAT DU PAYS DE BREST – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION**

Ener'gence, agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Brest, propose depuis 1998 le Conseil en Énergie Partagé (CEP), un dispositif mutualisé entre collectivités pour optimiser la gestion énergétique de leur patrimoine. Ce service, initié par l'ADEME, permet de suivre les consommations, d'identifier des économies d'énergie et de bénéficier d'un accompagnement stratégique grâce à des conseillers spécialisés.

Proposition de renouvellement :

- Durée : 3 ans (à compter du 1er janvier 2026) ;
- Tarif : 1,57 €/habitant/an (révisable chaque 1er janvier selon l'indice SYNTEC) ;
- Coût estimé pour 2026 : 1 812,17 € (proratisé à 9/12ème pour une adhésion à partir d'avril, sur la base de 1 539 habitants – recensement INSEE 2022) ;
- Cotisations additionnelles : Possibles pour des actions complémentaires, facturées au coût journée adhérent.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») :

- APPROUVE la convention d'une durée de 3 ans ci-annexée allant du 1<sup>er</sup> avril 2026 au 31 mars 2029 ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer cette convention et tout document relatif à cette convention ou son renouvellement.

### **AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS POUR REMPLACER LES AGENTS (FONCTIONNAIRES OU CONTRACTUELS) MOMENTANEMENT ABSENTS (DELIBERATION DE PRINCIPE)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article L. 332-13 du Code général de la fonction publique, il sollicite son autorisation pour recruter des agents contractuels afin de remplacer des fonctionnaires ou agents contractuels momentanément indisponibles.

Le traitement des agents recrutés sera déterminé en fonction de :

- Expérience professionnelle reconnue pour les fonctions à exercer : → Indice terminal du grade correspondant à l'emploi.
- Expérience partielle : → Indice intermédiaire du grade.
- Aucune expérience : → Premier échelon du grade.

En cas d'échec des recrutements, le Maire pourra faire appel au service intérim du Centre de Gestion du Finistère, conformément à l'article L. 452-44 du Code général de la fonction publique.

→ Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (19 voix « Pour ») :

- ADOPTE la proposition de Monsieur Le Maire ;
- INSCRIT au budget les crédits correspondants.